



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 novembre 2021

L'an deux mil -vingt et un et le 04 novembre 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, Maire.

**Présents** : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. RABECQ Éric, Mme BOURDIN Isabelle, M. POISSON Daniel, Mme POULLAIN Nicole, M. PERRON Sylvain (pouvoir à Mme FAUTRAT), M. CREVEL Paul (pouvoir à M. RABECQ), Mme HENDERYCKSEN Christine (pouvoir à Mme BOURDIN), M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean (pouvoir à Mme POULLAIN), Mme LECERF Fabienne (pouvoir à M. QUESNEL), Mme CROSSOIR Olivia

**Absents excusés** :

**Absents non-excusés** : Mme Liza LAPIE-BEUNEL

**Secrétaire de séance** :

**Date de convocation** : 29 octobre 2021

**Date d'affichage** : 29 octobre 2021

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 5

Votants : 14

### Ordre du jour

1. Décision du maire par délégations ;
2. Validation choix architecte suite à l'avis de procédure adaptée pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre ;
3. Affaires diverses.

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2021

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

### 1- Décision du Maire par délégations

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2021-69	27 octobre 2021	Commande publique	Devis spectacle 15/09 - EHPAD	1 055.00 €
2021-70	27 octobre 2021	Commande publique	Devis spectacle 23/10- Espace culturel	1 688.00 €
2021-71	27 octobre 2021	Commande publique	Devis spectacle 27/11- Espace culturel	6 330.00 €
2021-72	27 octobre 2021	Commande publique	Devis spectacle 18/12- Espace culturel	3 587.00 €

## 2- Validation choix architecte suite à l'avis de procédure adaptée pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire fait part au conseil du compte rendu de la réunion de la commission d'appels d'offres qui a eu lieu ce jour, jeudi 04 novembre à 14h05, au sujet du choix de l'architecte dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'appartement situé au-dessus de la bibliothèque à Montmartin sur Mer, situé dans le périmètre Monuments Historiques.

M. RABECQ, conseiller, rappelle qu'une réévaluation financière n'a pas eu lieu comme cela avait été demandé dans le marché de maîtrise d'œuvre, il indique que suite à sa visite du local en juillet dernier, M. HEBERT était à même de proposer une réévaluation, il aurait pu se baser sur l'indice de la construction en vigueur à ce jour, de plus, aucune référence qualitative n'a été transmise.

M. le maire informe que le « lot peinture » a été réservé pour être effectué par l'équipe technique communale.

Il insiste sur l'importance de ce projet afin d'accueillir une nouvelle famille.

M. RABECQ, conseiller, indique qu'en avril 2021, M. le Maire indiquait que ce projet était onéreux, ce projet est fait dans l'urgence afin de profiter de l'aide du Contrat Pôle de Service du Département et de justifier la clause de revoyure. M. BOURGUET, conseiller, déplore le report du projet des logements du bon vieux temps.

M. le maire indique que pour le projet logements bon vieux temps, celui-ci sera réétudié l'année prochaine.

Cependant, la commission comprend que le contexte actuel rend difficile une réactualisation tarifaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte 12 votes pour, 1 vote contre et 1 abstention, et valide le devis de Monsieur HEBERT Dominique, architecte D.P.L.G., pour la mission totale avec OPC pour un montant total de 10 500.00 € HT soit 12 600.00 € TTC

Contre : 1	Abstention : 1	Pour : 12
------------	----------------	-----------

**DELIBERATION N°2021/04/11-01**

## 3- Affaires diverses

M. le Maire, indique que la commission DSP « camping les Gravelets » s'est réunie courant octobre suite à la demande de M. PATOZ, gérant du camping les Gravelets. Lors de cette réunion, M. PATOZ a émis le souhait de modifier la date de la fin de la DSP prévue initialement au 31 mai 2024 au 31 octobre 2023 (ce qui permettra de ne pas avoir 2 gérants sur une période d'activité commune).

La commission a émis un avis favorable à cette demande.

M. le maire indique que suite aux préconisations reçues de l'ONF, des arbres seront abattus en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50

**Le Maire,  
M. QUESNEL Bruno**

Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication

Compte rendu conseil municipal du 04 novembre 2021

<b>Bruno QUESNEL</b>	<b>Aurélie FAUTRAT</b>	<b>Éric RABECQ</b>
<b>Isabelle BOURDIN</b>	<b>Daniel POISSON</b>	<b>Nicolle POUILLAIN</b>
<b>Sylvain PERRON</b>	<b>Liza LAPIE-BEUNEL</b>	<b>Paul CREVEL</b>
<b>POUVOIR A Mme FAUTRAT</b>		<b>POUVOIR A M. RABECQ</b>
<b>Christine HENDERYCKSEN</b>	<b>Jean-Christian CUSSON</b>	<b>Fabienne LECERF</b>
<b>POUVOIR A Mme BOURDIN</b>		<b>POUVOIR A M. QUESNEL</b>
<b>BOURGUET Patrice</b>	<b>CROSSOIR Olivia</b>	<b>Jean MARIE-LECONTE</b>
		<b>POUVOIR A Mme POUILLAIN</b>